

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015.**

**Présents** : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Alain PENCHENAT, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME, adjoints, MM. Florian BELOT, Marcelino DIJOUX, Franck PRADIER, Jean-François ROQUES, Jean-Claude MARTINEZ.

**Absent** : M. Stéphane ALAUX

**Date de convocation** : 30/04/2015.

**Secrétaire de séance** : M. Florian BELOT.

### **Voirie.**

- acqueduc des Canis : le conseil municipal valide les travaux pour canaliser les eaux drainées par le fossé communal en amont de la propriété de M. ORLHIAC. L'entreprise retenue est celle de M. Stéphane CARME pour un montant de travaux de 1 358 €. Ces travaux seront réalisés dans le cadre du programme FAVIL (Fond d'aide à la voirie intercommunale).

- Ralentisseurs : Après discussion et examen des devis, le conseil municipal opte pour deux ralentisseurs de type dos d'âne en enrobé sur la voie RD 137 et un ralentisseur type coussin berlinois sur la voie RD 37. Le conseil municipal retient, à l'unanimité des voix, l'entreprise BELAYGUES pour un montant de 7 986 €.

Une demande de subvention au titre des amendes de police sera faite.

### **Examen des devis et demande de subvention, réalisation d'un terrain multi-sport.**

Plusieurs devis de conception et de réalisation différentes ont été discutés dans le détail par les élus pour bien mesurer les avantages, les inconvénients. La discussion n'a pas pu aboutir par manque de consensus, le conseil municipal décide de reporter la décision concernant ce projet de construction d'un terrain multisports à proximité du terrain de tennis. Néanmoins, il sera présenté très rapidement un dossier auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir des subventions.

### **Révision de la participation communale aux frais de fonctionnement de la salle de sport et de motricité au profit du RPI.**

Le conseil municipal décide par délibération de revoir le remboursement au RPI des frais de fonctionnement de la salle de motricité (à ce jour, la participation communale est surévaluée par rapport aux frais réels). La participation sera donc calculée en fonction des relevés des compteurs d'énergie : eau, gaz, électricité. Les frais de ménage seront également réévalués pour prendre en compte la contribution du RPI. Mise en application sur l'exercice budgétaire 2015.

### **Contribution financière des associations aux frais de fonctionnement de la salle de sport et de motricité.**

Le conseil municipal décide qu'une contribution de 150 € par an sera demandée aux associations sportives pour participer aux dépenses de fonctionnement de la salle. Sont concernés le taekwondo et le judo. Ceci prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **Questions diverses.**

- Economie d'énergie : une horloge sera mise en place afin de piloter l'éclairage public (coupure entre 0h00 et 5h00 du matin)

La prochaine réunion aura lieu mardi 9 juin 2015.